

4 G

Société par actions simplifiée au capital de 751 050 euros,
immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 507 603 496,
dont le siège social est situé : 460 Avenue de la Quiera, Parc d'Activité de l'Argile, 105 Voie C,
06370 Mouans-Sartoux

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le vingt juin,
à seize heures,

Au siège social,

Les associés de la société 4 G, société par actions simplifiée au capital de SEPT CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE CINQUANTE (751 050) euros, divisé en TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE CINQ CENT QUINZE (375 515) actions de DEUX (2) euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- Madame Hélène GIRARD propriétaire de CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-ET-UNE (131 851) actions ;
- Monsieur Éric GIRARD, propriétaire de DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATORZE (243 674) parts sociales en nue-propriété ;

seuls actionnaires et représentant ainsi la totalité des TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE CINQ CENT QUINZE (375 515) actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène GIRARD, présidente de la société.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des actionnaires :

- le rapport des dirigeants sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux actionnaires de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par la Présidente de son rapport.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

460 Avenue de la Quiéra, Parc d'Activité de l'Argile, 105 Voie C 06370 Mouans-Sartoux

Nouvelle adresse :

1 000 chemin des Rastines, Domaine de Valmer 06600 Antibes

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social demeure fixé : 1 000 chemin des Rastines, domaine de Valmer 06660 Antibes »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires après lecture.

Madame Hélène GIRARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hélène Girard', written over a horizontal line.

Monsieur Éric GIRARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Girard', written over a horizontal line.